

REJOIGNEZ-NOUS

Avant le 1^{er} janvier 2019

Adhézions au groupement de commande auprès de votre syndicat d'énergie.

Délibérez pour l'adhésion à la convention de groupement d'achat d'énergies.

Avant le 1^{er} février 2019

Pour les non-adhérents :

Recensez vos données de membre et de contrats selon les instructions qui vous seront communiquées par votre syndicat d'énergie.

Pour les adhérents :

Vérifiez et validez vos données de membre et de contrats selon les instructions qui vous seront communiquées par votre syndicat d'énergie.

1^{er} février 2019

Lancement de la procédure d'appel d'offres.

1^{er} janvier 2020

Début de vos nouveaux contrats de fourniture et d'acheminement de gaz naturel et d'électricité.

Retrouvez toutes les informations sur le site de votre syndicat rubrique
"Achat d'énergies"



VOS INTERLOCUTEURS

Coordonnateur du groupement d'achat SIEIL37 (Indre et Loire)

Marion GUERINEAU

Tél : 02 47 31 09 13

mguerineau@sieil37.fr

SIEIL37 - 12-14, Rue Blaise Pascal
BP 51314 - 37013 TOURS CEDEX 1

Membre pilote ENERGIE Eure-et-Loir

Lionel CHAUVET

Tél : 02 37 84 07 89

achat.energie@energie28.fr

ENERGIE Eure-et-Loir - 65 rue du Maréchal Leclerc
28110 LUCE

Membre pilote SDEI (Indre)

David MEUNIER

Tél : 02 54 61 59 59

energies@sdei36.com

SDEI - 2 place des Cigarières
CS 60218 - 36000 CHATEAUROUX CEDEX

ACHAT GROUPE D'ÉNERGIES



Rejoignez le groupement d'achat des syndicats d'énergies **SIEIL37**, **ENERGIE Eure-et-Loir** et **SDEI** pour optimiser vos dépenses en énergies.

Achetons mieux ensemble !



Un marché des énergies ouvert à la concurrence

Dès 2015 la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) de gaz naturel et d'électricité pour les puissances supérieures à 36 kVA, impose de mettre en concurrence les fournisseurs d'énergies conformément à l'ordonnance relative aux marchés publics (n° 2015-899 du 23 juillet 2015).

Mise en place d'un groupement d'achat d'énergies

Les syndicats d'énergies de l'Indre et Loire, de l'Eure-et-Loir et de l'Indre, tous membres de l'entente « Territoire d'énergie Centre-Val de Loire » ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des acheteurs publics de gaz naturel et/ou d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement d'achat d'énergies et de services associés.

Le groupement lance un nouvel appel d'offres pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2020.

Le groupement d'achat d'énergies c'est déjà :

Fourniture d'électricité :

-  2 marchés (2016 et 2018)
-  454 Adhérents
-  8 696 Points de livraison
-  110 GWh/an

Fourniture de gaz naturel :

-  2 marchés (2015 et 2017)
-  105 Adhérents
-  605 Points de livraison
-  48.7 GWh/an

Que vous propose le groupement d'achat d'énergies ?

Une solution adaptée et mutualisée :

- Un groupement de commande coordonné et suivi par le SIEIL37,
- Un interlocuteur unique, qui vous accompagne dans vos démarches,
- Un suivi organisé de vos points de comptage et de vos consommations.

POUR QUI ?

L'ensemble des personnes morales de droit public (Etat, Collectivités territoriales et leurs groupements, Etablissements publics, Groupements d'Intérêt Public...)

Sociétés d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales

Organismes privés d'habitations à loyer modéré

Etablissements d'enseignement privé

Etablissements de santé privés

Maisons de retraites privées (EHPA, EHPAD, MAPA, MARPA, MAPAD...)

Associations loi 1901 de statut privé

Sociétés dans lesquelles les Syndicats Départementaux d'Energie membres du Groupement possèdent des parts

Sociétés dans lesquelles une SEM, dont au moins un Syndicat Départemental d'Energie membre du groupement possède des parts.

Périmètre du Groupement d'achat d'énergies

Départements de l'Indre-et-Loire, Eure-et-Loir et Indre.

Pourquoi adhérer au groupement d'achat d'énergies ?

Sécuriser la procédure

Le coordonnateur du groupement définit les procédures d'achat les plus adaptées et gère la mise en concurrence des fournisseurs.

Accompagner les adhérents

Le service achat d'énergies vous accompagne dans vos démarches auprès des fournisseurs, dans l'identification de vos besoins et vérifie la cohérence de vos données.

Maîtriser vos dépenses

Grâce au groupement d'achat d'énergies vos contrats sont optimisés chaque année.

Accéder à vos données de consommation

Vos données contractuelles et de consommations sont disponibles en permanence.

Des résultats prometteurs face à une augmentation continue des coûts des énergies

Fourniture d'électricité 2018

- Contrats de puissance inférieure ou égale à 36 kVA : Diminution du coût unitaire du kWh de **4.98 %** par rapport aux TRV en vigueur au 1^{er} mars 2018.
- Contrats de puissance supérieure à 36 kVA : Maîtrise de l'augmentation du coût unitaire du kWh à **+ 5.84 %** par rapport au coût unitaire obtenu en 2016.

Fourniture de gaz naturel 2017

Diminution du coût unitaire de **21.6 %** par rapport au coût unitaire obtenu en 2015.